

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 2 AOUT
1990, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur André Comtois, conseiller suppléant
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Madame Christiane Chadwick, conseillère suppléante
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Etaient absents :

Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller (remplacé par
monsieur André Comtois)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait
également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
7 juin 1990
3. Révision de la zone agricole
4. Gestion des déchets
 - 4.1 Habilitation de la M.R.C. pour exploiter un
système de gestion des déchets
 - 4.2 Cueillette de déchets domestiques dangereux
5. Protocole d'entente : Programme P.R.I.L.
6. Programme P.A.R.C.Q. : Habitations Parel
7. Permanence de madame Johanne Deslandes
8. Comité "ad hoc" sur les orientations de la M.R.C.
et sur les prévisions budgétaires
9. Demande d'avis : Gaz Métropolitain



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

10. Plan d'urbanisme : municipalité de Sainte-Marie-Madeleine
11. Infractions au R.C.I. : état de la situation
12. Nominations au sein du C.C.A.
 - 12.1 Saint-Basile-le-Grand
 - 12.2 Saint-Charles-sur-Richelieu Village
13. Nomination du fonctionnaire désigné à Saint-Charles-sur-Richelieu Village
14. Bordereau des comptes à payer
15. Correspondance
16. Affaires publiques
17. Divers
18. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

90-08-081

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que
déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points
suivants :

- 13.1 Demande d'avis : règlement d'emprunt 90-573 ville de
Chambly

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 1990

90-08-082

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du
7 juin 1990 soit et est adopté, tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3. REVISION DE LA ZONE AGRICOLE

Les membres du Conseil présentent, individuellement, la
position de leur municipalité quant à la seconde proposi-
tion de la C.P.T.A.Q. face à la révision de la zone
agricole.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Il en découle que sept municipalités désirent faire de nouvelles représentations auprès de la C.P.T.A.Q. soit : Beloeil, Carignan, Chambly, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Marc-sur-Richelieu.

Après que les membres eurent souligné la nécessité d'une position solidaire du Conseil dans ce dossier, la résolution suivante est déposée :

90-08-083

ATTENDU QU'à la demande du Conseil de la M.R.C., la Commission de protection du territoire agricole a déposé, le 3 avril 1990, une première proposition de révision de la zone agricole;

ATTENDU QUE non satisfait de cette première proposition le Conseil de la M.R.C. a rencontré les commissaires de la C.P.T.A.Q. afin d'exprimer son point de vue;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre chaque municipalité a présenté un dossier exhaustif justifiant ses demandes, ces dernières furent réduites face aux demandes initiales;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre la Commission a déposé une seconde proposition le 27 juin 1990;

ATTENDU QUE cette dernière diffère de peu de la première proposition et que l'argumentation de la Commission est très peu explicite;

ATTENDU QUE sept municipalités de notre M.R.C. demeurent insatisfaites

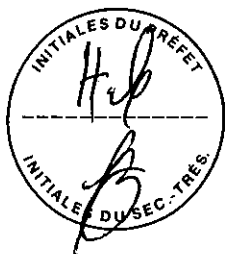
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU D'informer la Commission de protection du territoire agricole que le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est insatisfait de la seconde proposition de révision de la zone agricole.

QUE la M.R.C. convoque une rencontre, à caractère technique, avec la C.P.T.A.Q. regroupant l'analyste de la Commission, les fonctionnaires des municipalités insatisfaites de la seconde proposition et les fonctionnaires de la M.R.C..

QUE ladite rencontre ait pour objectif de connaître, de façon explicite, les raisons qui ont motivé la C.P.T.A.Q. à refuser des secteurs d'exclusion de la zone agricole, et ce, dans le but d'orienter les municipalités dans leurs nouvelles demandes.



No de résolution
ou annotation

90-08-083
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

QUE suite à cette réunion le Conseil rencontre à nouveau les commissaires de la C.P.T.A.Q., et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 4. GESTION DES DECHETS

4.1 Habilitation de la M.R.C. pour exploiter un système de gestion de déchets

Selon les informations obtenues par le directeur général huit municipalités avaient adopté leur règlement; trois municipalités avaient déposé l'avis de motion et s'approprièrent à adopter le règlement; une municipalité déposait l'avis de motion à la prochaine séance de son Conseil.

Donc seules les municipalités de Carignan et de Saint-Bruno n'ont pas encore pris position. Le maire de Carignan informe le Conseil qu'il entreprendra les procédures dès la prochaine séance de son Conseil. Le maire de Saint-Bruno indique que le dossier est à l'étude pour la prochaine séance du Conseil mais qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour adopter le règlement.

4.2 Cueillette de déchets domestiques dangereux

ATTENDU QUE le Conseil a manifesté le désir de procéder à la cueillette des déchets domestiques dangereux;

ATTENDU QU'un rapport préliminaire en ce sens a été déposé au Conseil par le directeur général;

ATTENDU QUE dans ledit rapport on recommande d'analyser sérieusement la possibilité d'établir des centres de dépôts permanents plutôt que de procéder à une journée annuelle de cueillette

EN CONSEQUENCE

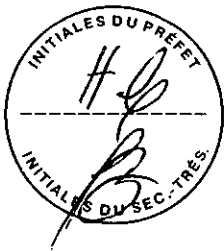
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU DE mandater le directeur général à poursuivre l'étude de la cueillette des déchets domestiques dangereux dans le sens de la mise en place de centres de dépôts permanents.

DE former un comité "ad hoc" composé de messieurs Frédéric Trépanier, Georges Florès et Bernard Gagnon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

90-08-084



No de résolution
ou annotation

90-08-085

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 5. PROTOCOLE D'ENTENTE : PROGRAMME P.R.I.L.

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec vient de mettre sur pied le Programme de rénovation d'immeubles locatifs;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est le mandataire dudit programme pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit être signé à cet effet avec la Société d'Habitation du Québec

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu D'autoriser monsieur le préfet et le directeur général à signer un protocole d'entente avec la Société d'Habitation du Québec relativement à l'application du Programme de rénovation d'immeubles locatifs pour toutes les municipalités de son territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Puisqu'il y a lieu également d'identifier l'agent de livraison de ce programme la résolution suivante est déposée :

90-08-086

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est mandataire du programme P.R.I.L. sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec la S.H.Q. à ce sujet;

ATTENDU QUE pour l'application dudit programme il y a lieu de nommer un agent de livraison

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE la firme Habitations PAREL soit mandatée, comme agent de livraison, pour l'application du programme P.R.I.L. sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE ladite firme soit rémunérée en fonction du plein montant versé par la S.H.Q. pour chacun des dossiers acceptés.

QUE ladite firme réalise tout le travail inhérent à la fonction d'agent de livraison tel qu'exigé par la S.H.Q. et qu'elle produise au Conseil de la M.R.C. un bilan annuel des dossiers étudiés, des dossiers acceptés avec le montant alloué par la S.H.Q. et ce, pour chacune des municipalités;



No de résolution
ou annotation

90-08-086
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

QUE le présent mandat soit de la même durée que celle du protocole intervenu entre la M.R.C. et la S.H.Q. avec toutefois une possibilité de résiliation de part et d'autres des parties moyennant un pré-avis de quatre-vingt-dix (90) jours.

QUE le présent mandat soit conditionnel à un avis favorable de notre aviseur juridique, Me Armand Poupart quant à l'ensemble de son contenu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6. PROGRAMME PARCO : HABITATIONS PAREL

90-08-087

ATTENDU QUE de par la résolution 87-998 la firme Gaudette, Charpentier et Associés, ensuite désignée sous le nom de Habitations PAREL, a été retenue comme agent de livraison de la M.R.C. pour le programme P.A.R.C.Q.;

ATTENDU QUE la S.H.Q. a modifié les conditions d'admissibilité au programme les rendant plus restrictives;

ATTENDU QUE de ce fait, les coûts reliés au travail de l'agent de livraison se sont accrus puisque l'admissibilité au programme est plus restreinte surtout pour les citoyens de notre région;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier sensiblement la résolution 87-998

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

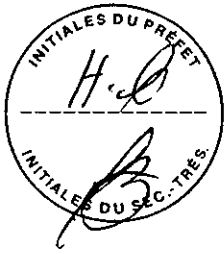
ET RESOLU D'abroger la résolution 87-998 et de la remplacer par la suivante :

QUE firme Habitations PAREL soit mandatée comme agent de livraison pour l'application du programme P.A.R.C.Q. sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

QUE ladite firme soit rémunérée en fonction du plein montant versé par la S.H.Q. pour chacun des dossiers acceptés;

QUE ladite firme réalise tout le travail inhérent à la fonction d'agent de livraison tel qu'exigé par la S.H.Q. et qu'elle produise au Conseil de la M.R.C un bilan annuel des dossiers étudiés, des dossiers acceptés avec le montant alloué par la S.H.Q. et ce, pour chacune des municipalités;

QUE le présent mandat soit de la même durée que celle du protocole intervenu entre la M.R.C. et la S.H.Q. avec toutefois une possibilité de résiliation de part et d'autres des parties moyennant un pré-avis de quatre-vingt-dix (90) jours.



No de résolution
ou annotation

90-08-087
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

QUE le présent mandat soit conditionnel à un avis favorable de notre aviseur légal, Me Armand Poupart, quant à l'ensemble de son contenu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 7. PERMANENCE DE MADAME JOHANNE DESLANDES

90-08-088

ATTENDU QUE madame Johanne Deslandes a été engagée à titre de secrétaire-receptionniste et ce, par la résolution #90-03-030;

ATTENDU QU'en vertu de ladite résolution la permanence pourrait être acquise suite à une période de probation de six (6) mois;

ATTENDU QUE le directeur général se déclare entièrement satisfait du travail de madame Deslandes et de ce fait en recommande la permanence

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU D'accorder la permanence à madame Johanne Deslandes à titre de secrétaire-réceptionniste et ce, aux conditions déjà énoncées à la résolution #90-03-030.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 8. COMITE "AD HOC" SUR LES ORIENTATIONS DE LA M.R.C. ET SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES

90-08-089

ATTENDU QUE le Conseil a convenu de se pencher à l'automne sur les grandes orientations de la M.R.C.;

ATTENDU QU'à chaque année un comité "ad hoc" est formé afin d'étudier les prévisions budgétaires pour l'année financière à venir;

ATTENDU QU'il serait opportun de concilier l'étude de ces deux aspects à l'intérieur d'un même comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE former un comité "ad hoc" ayant pour mandat :

- . d'identifier les orientations à privilégier par la M.R.C.;
- . de situer ces orientations dans le cadre d'un plan d'action quinquennal;
- . d'étudier les prévisions budgétaires 1991 dans le cadre du plan d'action.



No de résolution
ou annotation

90-08-089
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

QUE le Comité soit formé de messieurs Ferdinand Borremans, Georges Florès, Bernard Gagnon et Claude Voyer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 9. DEMANDE D'AVIS : GAZ METROPOLITAIN

90-08-090

ATTENDU QUE la compagnie Gaz Métropolitain désire prolonger son réseau de distribution afin d'alimenter la zone industrielle de Beloeil;

ATTENDU QUE cela consiste à l'installation de conduites de haute pression souterraines dans une emprise existante, de même que la construction d'un poste de détente;

ATTENDU QU'un tel projet est conforme au Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de même qu'aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE donner un avis favorable à la compagnie Gaz Métropolitain pour la réalisation de conduites souterraines et d'un poste de détente visant à desservir la zone industrielle de Beloeil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 10. PLAN D'URBANISME : MUNICIPALITE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

90-08-091

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE dans ledit plan la municipalité a identifié diverses affectations à une partie du territoire, composée des lots originaires no. 271, 272, 273 et 274 du Troisième Rang du cadastre de la Seigneurie de Saint-Charles;

ATTENDU QUE les propriétaires desdits lots ont toujours payés leurs taxes à la municipalité de Saint-Charles Paroisse;

ATTENDU QUE de ce fait il y a lieu d'établir précisément si cette partie du territoire se retrouve dans les limites de la municipalité de Saint-Charles Paroisse ou de la municipalité de Saint-Marie-Madeleine

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin



No de résolution
ou annotation

90-08-091
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU DE demander au ministre de l'Energie et ressources, madame Lise Bacon, de statuer définitivement quant aux limites municipales de Saint-Charles Paroisse et de Sainte-Marie-Madeleine eu égard aux lots 271, 272, 273 et 274 du Troisième Rang du cadastre de la Seigneurie de Saint-Charles.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11. INFRACTIONS AU R.C.I. : ETAT DE LA SITUATION

Le coordonnateur à l'aménagement, monsieur Bernard Roy, présente au Conseil l'état d'avancement des dossiers pour lesquels des procédures juridiques ont été déclanchées.

POINT 12. NOMINATIONS AU SEIN DU C.C.A.

12.1 Saint-Basile-le-Grand

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a nommé, par voie de résolution, monsieur Yves Deshaies comme nouveau représentant de la ville au sein du Comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QUE toute nomination au sein du comité consultatif d'aménagement doit être entérinée par le Conseil

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu QUE monsieur Yves Deshaies soit et est nommé à titre de représentant de la ville de Saint-Basile-le-Grand au sein du comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

12.2 Saint-Charles-sur-Richelieu Village

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village a nommé, par voie de résolution, monsieur Nelson St-Pierre comme nouveau représentant de la municipalité au sein du Comité consultatif d'aménagement de la M.R.C.;

ATTENDU QUE toute nomination au sein du comité consultatif d'aménagement doit être entérinée par le Conseil

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

90-08-092

90-08-093



No de résolution
ou annotation

90-08-093
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu QUE monsieur Nelson St-Pierre soit et est nommé à titre de représentant de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village au sein du comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT 13. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DESIGNÉ A SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU VILLAGE

90-08-094

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village a engagé un nouvel inspecteur municipal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2.1. du règlement de contrôle intérimaire, une municipalité peut proposer un fonctionnaire désigné pour sa municipalité;

ATTENDU QUE la résolution #90-05-15 la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village propose monsieur Nelson St-Pierre, inspecteur municipal, comme nouveau fonctionnaire désigné de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2.2., il revient au conseil de la M.R.C. de procéder à la nomination du fonctionnaire désigné dans chaque municipalité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Christiane Chadwick
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE nommer monsieur Nelson St-Pierre fonctionnaire désigné de la M.R.C., dans la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Village.

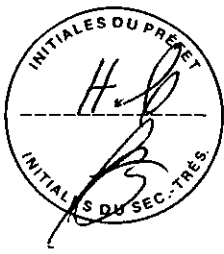
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

13.1 Demande d'avis : règlement d'emprunt 90-573, ville de Chambly

90-08-095

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 19 juillet 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

90-08-095
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de détournement et de réfection d'un cours d'eau situé en zone blanche

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 90-573 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 14. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

90-08-096

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #90-06, de chèque #3672 à chèque #3699 et chèque #S2399 à chèque #S2458 pour un montant total de 45 832,09 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 15. CORRESPONDANCE

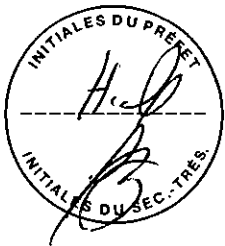
- 90-229 11-05-90 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HEBERT, DENAULT, DELISLE AVOCATS, confirmant que la requête en mandamus de Désourdy Construction Inc. sera entendue les 18 et 19 juin 1990.
- 90-230 14-05-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL PAGE, ministre, M.A.P.A.Q., autorisant la prise en charge et le paiement par le Ministère des travaux de drainage projetés dans les branches 7 et 8 du Ruisseau Beloeil.
- 90-231 30-05-90 Lettre de MADAME JEANNETTE HUARD LAMARRE, citoyenne, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, consistant à une demande de permis de construction sur un lot dézonné et accepté par la municipalité.
- 90-232 31-05-90 Lettre de MONSIEUR FRANCIS DUFOUR, député de Jonquière, ASSEMBLEE NATIONALE, concernant le projet de loi 69.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-233 01-06-90 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution #90-05-472, concernant l'élaboration d'un plan d'urbanisme pour la ville de Chambly.
- 90-234 04-06-90 Lettre de MONSIEUR STEPHANE BRUNELLE, notaire, DESJARDINS, DELAGE, MOUSSEAU, BELANGER, demandant d'obtenir des informations relatives aux propriétés lots partie 85 et partie 86, paroisse de St-Hubert et dont le propriétaire est Désourdy Inc.
- 90-235 04-06-90 Lettre de MADAME LOUISE CORRIVAUT, MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, nous informant de leur avis d'intention de classement : La Maison Lecours à Beloeil.
- 90-236 04-06-90 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant deux résolutions #90-143-1 ET #90-143-2 concernant la délégation de juridiction de cours d'eau.
- 90-237 05-06-90 Lettre de MADAME CAROLE JULIEN, HEBERT DENAULT, DELISLE AVOCATS, nous demandant de préparer une chronologie des événements face à l'adoption du R.C.I. et ce pour la cause P.E. Bonneville.
- 90-238 06-06-90 Copie conforme d'une lettre de MONSIEUR PAUL-EMILE TREMBLAY, fonctionnaire désigné, adressée à DEVELOPPEMENT VAL-JOLI INC., concernant une accumulation de terre le long de la rivière Richelieu, lot P.129.
- 90-239 07-06-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, ingénieur, M.A.P.A.Q., nous informant que les travaux d'aménagement, déboisement, creusement, etc, du cours d'eau Branches 13, 20 et 24 de la Rivière Amyot à St-Denis, ont pris fin le 25 mai 1990.
- 90-240 08-06-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier, VILLAGE SAINT-DENIS, transmettant l'avis de motion concernant le règlement habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets.
- 90-241 08-06-90 Lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, inspecteur municipal, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant les normes de lotissement telles que définies dans le R.C.I.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

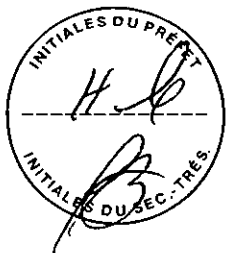
- 90-242 12-06-90 Lettre de MONSIEUR GUY MAGNAN, secrétaire-trésorier, VILLAGE ST-CHARLES, transmettant les résolutions #90-05-15 et #90-05-16 nommant monsieur Nelson St-Pierre à titre d'inspecteur municipal et de représentant au sein du C.C.A..
- 90-243 13-06-90 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, PAROISSE DE SAINT-DENIS, transmettant l'avis de motion en vue d'accepter le projet de règlement habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets.
- 90-244 13-06-90 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant l'avis de motion en vue d'accepter le projet de règlement habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets.
- 90-245 14-06-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le programme de rénovation d'immeubles locatifs.
- 90-246 15-06-90 Lettre de MONSIEUR RICHARD BOIVIN, directeur général, BIBLIO MONTEREGIE, transmettant leur rapport annuel 1989-1990.
- 90-247 15-06-90 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., concernant une motion de blâme à son endroit.
- 90-248 19-06-90 Lettre de MONSIEUR S. LEBRUN, citoyen, VILLE D'OTTERBURN PARK, concernant ses préoccupations face à une construction et du remblayage rue St-Paul.
- 90-249 19-06-90 Lettre de ME ARMAND POUPART JR., POUPART ET POUPART AVOCATS, transmettant le protocole d'entente corrigé comme il se doit concernant l'affaire M.R.C.V.R. -vs - Les Placements A. L'Ecuyer inc.
- 90-250 19-06-90 Lettre de MONSIEUR JACQUES RACINE, chargé de projets, HYDRO-QUEBEC, expliquant pourquoi l'abandon du projet d'addition de turbines à gaz à la centrale de La Citière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-251 21-06-90 Copie conforme de la lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, adressée au GROUPE DESOURDY, suggérant une rencontre à 15 heures 30 le 21 juin 1990 concernant l'affaire : Carrière Desourdy.
- 90-252 21-06-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, adressée à ME ANDRE COMEAU, HEBERT, DENAULT, DELISLE, relativement à la juridiction de certains cours d'eau à Mont Saint-Hilaire.
- 90-253 21-06-90 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant l'avis public relativement l'habilitation de la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets et d'autoriser la conclusion d'une entente à cet effet.
- 90-254 21-06-90 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution #106-90, concernant la prolongation au 13 octobre 1991 du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme.
- 90-255 21-06-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS DES-ROSIERS, président, U.M.Q., concernant la normalisation des relations entre le monde municipal et le gouvernement.
- 90-256 26-06-90 Lettre de MONSIEUR S. LEBRUN, citoyen, VILLE D'OTTERBURN PARK, relativement à la nôtre répondant à ses demandes face à une construction et à du remblayage rue St-Paul.
- 90-257 26-06-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE PELLETIER, président, C.H.A.P.E.A.U., sollicitant la M.R.C.V.R. pour la somme de 2 000,00\$ pour cinq ans visant à assurer le développement d'infrastructures culturelles sur leur site.
- 90-258 26-06-90 Documents de la VILLE DE BELOEIL, concernant la conclusion d'une entente habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets.
- 90-259 26-06-90 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR PAUL-EMILE TREMBLAY, directeur de l'urbanisme, VILLE DE BELOEIL, adressée à MONSIEUR JACQUES BOURDAGES, MARINA DU PHARE, concernant la réparation du réservoir d'essence sans certificat d'autorisation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-260 26-06-90 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant les versions définitives des projets de règlement de modification de leur schéma d'aménagement.
- 90-261 26-06-90 Copie de la lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, adressée au MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, demandant l'extension du délai, et ce, pour l'adoption du plan d'urbanisme.
- 90-262 26-06-90 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, présidente, HABITATIONS PAREL INC. nous proposant d'exécuter le travail d'agent de livraison pour le programme P.A.R.C.Q..
- 90-263 26-06-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, annonçant une majoration de l'enveloppe budgétaire en faveur des propriétaires-occupants.
- 90-264 26-06-90 Lettre de MADAME CHRISTIANE ROULEAU, AUBERGE HANDFIELD, accusant réception de notre chèque au montant de 1 771,29 \$.
- 90-265 28-06-90 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR YVES DESHAIES, technicien en urbanisme, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, adressée à ME ARMAND POUPART JR., POUPART ET POUPART AVOCATS, concernant un remblai en zone riveraine.
- 90-266 28-06-90 Lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q., transmettant les documents relatifs à la révision de la zone agricole.
- 90-267 03-07-90 Lettre de ME ARMAND POUPART JR., POUPART ET POUPART AVOCATS, transmettant copie d'une lettre adressée à madame Ginette Desjardins, avocate, Chicoine et associés avocats, concernant le dossier de madame Marsan pour une intervention sur les berges.
- 90-268 03-07-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL C. GAGNON, directeur général, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant la résolution #90-231 concernant la nomination de monsieur Yves Deshaies à titre de représentant au sein du C.C.A..
- 90-269 05-07-90 Lettre de ME ARMAND POUPART JR., POUPART ET POUPART AVOCATS, concernant des travaux de remblai sur la rive et le littoral de la rivière Richelieu à St-Basile-le-Grand.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-270 05-07-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS DES-ROSIERS, président, U.M.Q., transmettant des documents à remplir pour une enquête sur la rémunération des cadres municipaux en 1990.
- 90-271 05-07-90 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR CLAUDE FOURNIER, technicien, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR DENIS FUROIS, concernant un dépôt illégal de déchets à Saint-Mathieu-de-Beloëil.
- 90-272 06-07-90 Communiqué de COLLECTE SELECTIVE QUEBEC, concernant un bilan d'une tournée de consultation des municipalités face à la collecte sélective des déchets.
- 90-273 09-07-90 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, PAROISSE SAINT-DENIS, transmettant les documents relatifs au règlement autorisant la conclusion d'une entente habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets.
- 90-274 09-07-90 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, secrétaire-trésorier, PAROISSE SAINT-CHARLES, transmettant la résolution #12.06/90 concernant le plan d'urbanisme à Ste-Marie-Madeleine; un secteur de St-Charles Paroisse apparaissant audit plan de la municipalité de Ste-Marie-Madeleine.
- 90-275 09-07-90 Lettre de MONSIEUR YVES MENARD, directeur des affaires publiques, DESOURDY, transmettant les notes et les autorités de la requérante qui ont été remises au juge Jean-Jacques Croteau.
- 90-276 11-07-90 Lettre de MONSIEUR ROBERT BEAUDRY, ingénieur, LEROUX, BEAUDRY, PICARD & ASSOCIÉS INC., concernant une demande de rencontre faite à chacune des municipalités locales pour la confection des rôles triennaux en 1991.
- 90-277 11-07-90 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, transmettant un exemplaire du protocole d'entente intervenu entre la M.R.C.V.R. et Les Placements Arclo Inc.
- 90-278 12-07-90 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HEBERT, DENAULT, DELISLE AVOCATS, concernant la remise de l'audition au palais de justice pour la cause M.R.C.V.R. et Ville de Chambly vs Richard et Louis Bégin (Rest'au Bar de l'Eau).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-279 16-07-90 Lettre de MADAME MONIQUE LETARTE, conseiller politique, CABINET DU MINISTRE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre lettre accompagnée de deux résolutions concernant le programme "Forêt-Voir".
- 90-280 16-07-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relativement à l'exploitation des systèmes de gestion des déchets.
- 90-281 16-07-90 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITE D'OTTERBURN PARK, transmettant l'avis de motion relativement à l'habilitation de la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets et d'autoriser la conclusion d'une entente à cet effet.
- 90-282 16-07-90 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution #07-90-259 pour la modification du plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au Schéma d'Aménagement.
- 90-283 16-07-90 Lettre de MONSIEUR MARC LAPERRIERE, conseiller principal, CGO INC., pour offrir ses services dans le domaine de gestion et de conseil en management.
- 90-284 17-07-90 Lettre de MONSIEUR DENIS FUROIS, FUROIL INC., concernant l'avis d'infraction pour dépôt de déchets à Saint-Mathieu-de-Beloeil, lot : 318-82.
- 90-285 17-07-90 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant un règlement concernant l'entente habilitant la M.R.C.V.R. à exploiter des systèmes de gestion des déchets ainsi que l'avis de publication à cet effet.
- 90-286 17-07-90 Lettre de MADAME JOCELYNE GEOFFRION, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE PAROISSE, transmettant la résolution #90-145 concernant le plan d'urbanisme.

Publications des mois de mai, juin et juillet 1990

Cyclus
Collecte sélective Québec

vol.1, no.3
avril/mai 1990



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Informasticou	no.7 novembre 1989
Gazette officielle du Québec	no.21 23 mai 1990
Muni Express	no.5 juin 1990
Info +	vol.XI, no.8 29 mai 1990
U.M.R.C.Q.	vol.15, no.3 juin 1990
Fêtes et festivals	vol.15, no.2 printemps 1990
Gazette officielle du Québec	no.22 30 mai 1990
Bulletin municipal	vol.X, no.2 juin 1990
Municipalité	juin 1990
L'Elaboration	2 ^e édition
Muni-Express	no.2 juin 1990
La revue municipale	vol.68, no.6 juin 1990
Publiquip	vol.7, no.6 juin 1990
Nouvelles fiscales du Québec	no.6 mai 1990
Info +	vol.XI, no.9 7 juin 1990
Urba	vol.11, no.5 juin 1990
Chantiers	vol.7, no.4 juin 1990
Nouvelles fiscales	no.7 juin, juillet 1990
Gazette officielle du Québec	no.23 6 juin 1990
Info +	vol. XI, no.10 13 juin 1990
Nouvelles fiscales du Québec	no.7 juin, juillet 1990
Partenaires	vol.3, no.3 juin 1990



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

Affaires montréalaises	vol.3, no.1 juin, juillet 1990
Gazette officielle du Québec	no.24 13 juin 1990
Loisir Rive-Sud	no.62 20 juin 1990
Info +	vol. XI, no.11 22 juin 1990
L'Autre information	juin/juillet 1990
Gazette officielle du Québec	no.25 20 juin 1990
L'accès	vol.5, no.4 juin 1990
Salmo Salar	vol.13, no.3 été juin 1990
Sommet	vol.3, no.1 juin 1990
L'Union	vol.2, no.3 juin 1990
Liaison loisirs	vol.3, no.2 juin 1990
La maîtrise de l'énergie	vol.5, no.2 juin 1990
Gazette officielle du Québec	no.26 27 juin 1990
Urba	vol.11, no.6 juillet, août 1990
Infotel	vol.5, no.2 juin 1990
Bonjour Montérégie	vol.2, no.1
Info Forêt	no.11 mai 1990
Profits	vol.10, no.1 été 1990
Municipalité	juillet, août 1990

POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 17. DIVERS

Monsieur Wildor Vigeant demande ce qu'il advient des bandes vidéo, relativement au relevé visuel des berges. Le directeur général souligne que les cassettes sont complétées, toutefois certaines corrections techniques mineures doivent être apportées.

Monsieur Marcel Dulude demande au préfet de clarifier les propos qu'il a tenu dans les journaux locaux face à son opposition relativement à la Conférence des maires de la Rive-Sud. Monsieur le préfet maintient qu'une telle conférence n'est pas, selon lui, pertinente puisque la S.M.D. est déjà en place et que les M.R.C. sont des corps politiques très représentatifs des élus sur le plan régional.

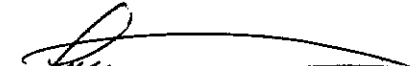
POINT 18. CLOTURE DE LA SEANCE

90-08-097

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 22 heures 30.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet